

# ÉPARGNE PLACEMENTS QUÉBEC

PRODUITS D'ÉPARGNE ET  
DE RETRAITE SANS RISQUE

SÉCURITÉ | FLEXIBILITÉ | RENTABILITÉ



Pour toute question,  
Contactez-moi ▶

*Yves Lavigne*

Planificateur financier, A.V.A.  
Conseiller en sécurité financière  
Conseiller en assurance et rentes collectives  
Tel. : 514.385.3369

Votre  
gouvernement

Épargne  
Placements

Québec 

## LES AVANTAGES D'ÉPARGNE PLACEMENTS QUÉBEC

- **Capital et intérêts garantis à 100 % par le gouvernement du Québec**
- Taux d'intérêt avantageux
- **Boni d'intérêt de 1 %<sup>1</sup>**
- **Aucuns frais** de gestion ou d'administration
- **Remboursement des frais de transfert<sup>2</sup>**
- Produits bien adaptés à la portion sécuritaire d'un portefeuille de placement
- **Relevés en ligne**

## LES TYPES DE COMPTES

Avec le **compte Épargne Placements**, vous bénéficiez des avantages d'un compte non enregistré.

Vous pouvez également profiter des avantages liés à **nos comptes enregistrés** :

**CELI** Pour votre compte d'épargne libre d'impôt

**REER** Pour votre régime enregistré d'épargne-retraite

**FEER** Pour votre fonds enregistré de revenu de retraite

**CRI** Pour votre compte de retraite immobilisé

**FRV** Pour votre fonds de revenu viager

## LES PRODUITS SANS RISQUE

Vous cherchez des produits d'épargne et de retraite qui allient sécurité, flexibilité et rentabilité? Épargne Placements Québec vous offre une gamme de produits pouvant répondre à vos besoins :

- Obligations à taux progressif
- Obligations à taux fixe
- Obligations vertes à taux fixe
- Obligations à escompte
- Obligations boursières
- Obligations d'épargne
- Épargne Flexi-Plus

<sup>1</sup> Offert sur le taux d'intérêt de la première année pour les nouveaux fonds REER, FERR, CRI et FRV investis au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2022 en obligations d'un terme de 3 ans ou plus. Les modalités du boni peuvent être modifiées sans préavis.

<sup>2</sup> Pour tout montant de 1000 \$ ou plus transféré dans l'un de nos comptes enregistrés et investi dans un produit à terme, les frais découlant du transfert vous sont remboursés pour un montant équivalant à 5 % de la somme transférée, et ce, jusqu'à concurrence de 150 \$.

<sup>3</sup> Si ces obligations sont détenues dans le cadre du FERR ou du FRV d'Épargne Placements Québec, dans des termes de 1 à 5 ans, un remboursement sans pénalité, total ou partiel, peut être demandé en tout temps.

<sup>4</sup> Indice Québec IQ-30<sup>MC</sup> de l'IREC. Pour plus de détails : [www.iq30-iq150.org/](http://www.iq30-iq150.org/).

## OBLIGATIONS À TAUX PROGRESSIF

- En vente et émises quotidiennement
- **Taux d'intérêt concurrentiels, garantis et progressifs** sur une période de 10 ans
- Achat minimal de 100 \$
- Échéance de 10 ans
- **Remboursables partiellement ou totalement chaque année** à leur date anniversaire, sans pénalité

## OBLIGATIONS À TAUX FIXE

- En vente et émises quotidiennement
- **Revenus d'intérêt garantis** pour toute la durée du placement
- Achat minimal de 100 \$
- Choix d'échéances de 1 à 10 ans
- Taux d'intérêt fixé en fonction de l'échéance choisie
- Remboursables à l'échéance<sup>3</sup>

## OBLIGATIONS VERTES À TAUX FIXE

- En vente et émises quotidiennement
- **Permettent de contribuer à des projets verts qui généreront des bénéfices tangibles au Québec sur le plan environnemental**
- Achat minimal de 100 \$
- Échéance de 5 ans
- **Revenus d'intérêt garantis** pour toute la durée du placement
- Remboursables à l'échéance<sup>3</sup>

## OBLIGATIONS BOURSIÈRES

- En vente quotidiennement et émises trimestriellement
- **Rendement basé sur la performance boursière de 30 grandes entreprises ayant leur siège social au Québec<sup>4</sup>**
- Achat minimal de 100 \$
- Choix d'échéances : 5 ou 10 ans
- **Capital entièrement garanti**
- Remboursables à l'échéance<sup>3</sup>

## OBLIGATIONS D'ÉPARGNE

- En vente lors de périodes déterminées
- **Le produit d'épargne garanti le plus flexible**
- Achat minimal de 100 \$
- Taux annuel minimum garanti
- Échéance de 10 ans
- **Remboursables en tout temps, sans pénalité**